

SÉANCE RÉGULIÈRE DU MARDI 8 NOVEMBRE 2022
Tenue à la salle du conseil du Village de Roxton Falls à 18H30

À laquelle sont présents

Les membres du CA: M. Jean-Marie Laplante, président
M. Stéphane Beauchemin, vice-président
M. Pierre Larivière
M. François Gastonguay

Sont absents : M. François Légaré
M. Michel Massé

Sont également présent(e) s :

Greffière-trésorière et directrice générale : Mme Angèle Beauchemin
Représentant du service d'incendie : Mario Bérubé, officier

Formant quorum, l'assemblée est présidée par M. Jean-Marie Laplante, président.

Moment de réflexion

800-11-2022 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE MARDI 8 NOVEMBRE 2022

Il est proposé par Stéphane Beauchemin
Il est secondé par Pierre Larivière
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration d'adopter l'ordre du jour du mardi 8 novembre 2022 tel que présenté :

Le point «*varia*» demeure ouvert pour l'ajout possible de point, en cours de réunion.

Adoptée

801-11-2022 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE MARDI 11 OCTOBRE 2022

Il est proposé par Pierre Larivière
Il est secondé par Stéphane Beauchemin
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du CA d'adopter le procès-verbal de la séance régulière tenue le mardi 11 octobre 2022, tel que rédigé.

Adoptée

802-11-2022 ADOPTION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES POUR LA PÉRIODE SUIVANTE : OCTOBRE/NOVEMBRE 2022 – AUTORISATION DE PAIEMENT ET RADIATION DES COMPTES

LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES -- OCTOBRE/NOVEMBRE 2022

DÉPENSES

Objet	Fournisseurs	Montant
<i>ADMINISTRATION ET TECHNIQUE</i>		
200	Salaires nets pompiers volontaires (Salaires, % vac., garde, frais téléph., etc.)	4 104.83 \$
200	Desjardins Assurances (Cotisations Rver - octobre 2022)	63.26 \$
310	Angèle Beauchemin (Frais de déplacement: 10\$ x 12 mois)	120.00 \$
331	Mun. du Village de Roxton Falls (Part cell.+part achat de bluetooth plant. + étui)	87.50 \$
331	Cooptel (Téléphone & internet caserne)	70.22 \$
414	Municipalité du Village de Roxton Falls (Adm. incendie 4e vers. 2022)	6 030.15 \$
442	Ville d'Acton Vale (Entraide les: 14 &30/09/2022)	1 551.62 \$
454	Isabelle Loignon (Formation pair aidant: 1er cours)	501.00 \$
459	Remorquage Beaugard (Enlèvement #6282)	898.24 \$
519	Isotech Instrumentation Inc. (Lavage & décontam. habits de combat)	258.55 \$
641	Mario Bérubé (Achat de quincaillerie - Picard Marine)	20.68 \$

641	E. Côté et fils Inc. (Collier de serrage, raccord, manchon, etc.)	32.25 \$
641	Pièces d'auto Acton Roxton Inc. (Relais)	38.61 \$
641	Lettrage Pékott (Ovale jaune)	63.24 \$
693	1200° Boivin et Gauvin Inc. (Mousse)	597.87 \$

VÉHICULES

439	Ressorts Maska (Inspection SAAQ - 4 véhicules)	797.92 \$
525	CMP Mayer Inc. (Lumière de scène portative – L'arsenal)	1 075.59 \$
631	Dépanneur Les Frères Claude Inc. (Essence)	412.79 \$

BÂTIMENT

511	S. Duclos Électrique Enr. (Installer éclairage côté stationnement)	342.42 \$
532	Pétroles Coulombe et Fils (Huile à chauffage)	602.51 \$
681	Hydro-Québec (Électricité à la caserne)	277.12 \$

IMMOBILISATIONS

725	S. Duclos Électrique Enr. (Raccordement de la génératrice)	4 564.42 \$
-----	--	-------------

TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS: **22 510.79 \$**

ENCAISSEMENTS

13 -10-2022	Patrick Andries (Remplissage d'extincteurs)	94.96 \$
18-10-2022	MRC d'Acton (Aide financière pour formation)	11 583.32 \$

TOTAL DES REVENUS POUR LE MOIS: **11 678.28 \$**

802-11-2022

Il est proposé par Stéphane Beauchemin
 Il est secondé par Pierre Larivière
 Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration que ces comptes soient payés et que ceux payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Angèle Beauchemin, greffière-trésorière et directrice générale certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.

Signé à Roxton Falls, ce 8 novembre 2022

 Angèle Beauchemin, gma
 Directrice générale et greffière-trésorière

803-11-2022

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE D'INCENDIE OU DE SON REPRÉSENTANT

Guy Cusson, Directeur, remet son rapport du mois dans lequel il fait mention des interventions qui ont eu lieu au cours de la période suivante : octobre 2022.

Dossiers et achats à venir

1. Formation Loignon - Gestion personnelle des risques psychotraumatiques : 1^{er} cours : dimanche 13 novembre 2022 à la caserne.
2. Les réparations du Camion #6282 seront effectuées chez RMY2 Inc.
3. Les achats prévus d'ici la fin d'année 2022 sont actuellement en commande.
4. Embauche de nouveaux pompiers provenant du service d'incendie d'Acton Vale, soit :

- Daniele Strazzeri, (déjà formé Pompier I)
- Stéphane Durocher, (déjà formé Pompier I)

Actuellement, ces 2 pompiers complètent leur formation Pompier I.

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ par François Gastonguay

IL EST SECONDÉ par Pierre Larivière

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration d'accepter le rapport du directeur ainsi que les décisions qui en découlent.

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long retranscrit.

Adoptée

804-11-2022

BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE ROXTON FALLS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023 : ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour l'année financière 2023, ont été déterminées en fonction des diverses obligations et exigences du service d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE pour le budget 2023, la répartition des revenus et dépenses se détermine comme suit:

TABLEAU DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023	
DÉPENSES	
Protection contre l'incendie	180 020.00\$
Ajout : administration incendie	27 003.00\$
Remboursement de capital	21 900.00\$
Frais de financement	3 852.00\$
Immobilisations	13 200.00\$
Total des dépenses :	<u>245 975.00\$</u>
REVENUS	
Quotes-parts 2023	165 222.00\$
Revenus provenant des interventions :	44 000.00\$
Revenus autres	36 753.00\$
Total des revenus :	<u>245 975.00\$</u>

RÉPARTITION	
Quote-part 2023 - Village de Roxton Falls	82 611.00\$
Quote-part 2023 - Canton de Roxton	82 611.00\$

CONSIDÉRANT QUE le détail par objet des prévisions budgétaires 2023, fait partie intégrante de la présente résolution comme si tout au long retranscrit;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'intérêt applicable sur tout montant passé dû après 30 jours est de 12%;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Stéphane Beauchemin

Il est secondé par Pierre Larivière

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration d'adopter les prévisions budgétaires 2023, telles que détaillées dans le présent tableau.

Qu'une copie du budget détaillé par objet soit acheminée à chacune des municipalités membres de la Régie.

Adoptée

805-11-2022

ANNÉE FINANCIÈRE 2023 : DÉTERMINATION DES ALLOCATIONS DE DÉPENSES POUR FRAIS DE REPAS ET DE DÉPLACEMENT

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2023, les montants alloués relativement aux frais de repas ainsi qu'aux frais de déplacement se détaillent comme suit :

ALLOCATIONS POUR FRAIS DE DÉPLACEMENT ET FRAIS DE REPAS - ANNÉE 2023	
Déplacement - Kilométrage	0.55\$/km
Repas - Déjeuners	15.00\$
Repas - Dîner	25.00\$
Repas - Souper	30.00\$

CONSIDÉRANT QUE ces allocations de dépense s'applique à tous les employés et administrateurs de la Régie;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Pierre Larivière

Il est secondé par François Gastonguay

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration, d'autoriser les allocations de dépense relativement aux frais de repas et aux frais de déplacement, telles que précisées dans le tableau ci-haut détaillé.

Adoptée

806-11-2022

ADOPTION DE LA POLITIQUE SALARIALE DES EMPLOYÉS DE LA RIPI POUR LES ANNÉES 2023-2024-2025.

CONSIDÉRANT QUE pour la rémunération, tous les taux horaires ainsi que les conditions et dispositions applicables aux employés de la Régie sont détaillés dans la politique salariale, laquelle est révisée et approuvée pour une période de 3 années, soit 2023-2024-2025;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2023, l'IPC applicable pour les ajustements de salaire est de 6.9%, soit l'IPC de septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE pour les 3 prochaines années, les modifications apportées à la rémunération se résument comme suit :

- 2023 : Hausse des divers taux horaires de 6.9%, soit l'IPC de septembre 2022.
- Formation pompier volontaire : Pompier I et autre formation: hausse du taux horaire à 17h00/heure.
- Formation officier : hausse du taux horaire à 23.37\$/heure, même taux que les pratiques.
- Journées Fériées : Ajout de 4 journées de congé férié, soit : lendemain du jour de l'an, vendredi saint, jour du souvenir et lendemain de Noël, portant le total à 12 journées fériées par année. Donc, si une intervention a lieu durant l'une des 12 journées fériées, le taux horaire applicable est porté à une fois et demie (1 ½).
- Le % de vacance applicable est augmenté en fonction du nombre d'années que le pompier travaille au sein du service d'incendie, soit :

Années de Services :

Moins de 3 ans :	3%
3 à 10 ans :	6%
11 à 15 ans :	8%
16 ans et plus :	10%

- Pour les années 2024 et 2025: la seule hausse de salaire applicable sera l'IPC du mois de septembre précédent l'année à laquelle la hausse s'applique.

CONSIDÉRANT QUE la durée de la politique salariale est portée à 3 années, soit : 2023-2024-2025.

CONSIDÉRANT QUE la présente politique salariale fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrite;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Stéphane Beauchemin

Il est secondé par Pierre Larivière

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration d'accepter les salaires ainsi que les conditions stipulées dans la nouvelle politique salariale conclue pour une durée de 3 années, soit : 2023-2024-2025.

Le montant fixe prévu pour les rencontres des officiers ou pompiers demeurent à 25\$/pompier par réunion.

Les modifications salariales pour les années subséquentes entrent en vigueur le 1^{er} janvier de chaque année.

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Adoptée

807-11-2022

Point no 9 : Varia

REMORQUAGE BEAUREGARD : FACTURE POUR ENLISEMENT DU CAMION NO 6282 LORS DE L'INTERVENTION DU 22 OCTOBRE 2022

Il est proposé par Pierre Larivière

Il est secondé par François Gastonguay

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du CA d'exclure la facture de Remorquage Beauregard au montant de 898.24\$ dans les coûts de l'intervention du 22 octobre 2022, qui doivent être facturés à la Municipalité du Canton, territoire où l'intervention est survenue.

Adoptée

Point no 10 : Dossiers et correspondance :

- Accord de la Ville de Granby pour l'ajout de la Municipalité de Béthanie à l'Entente de services pour les interventions : Espace clos.
- Simon-Pierre Savard-Tremblay, député Saint-Hyacinthe-Bagot - lettre de reconnaissance adressée aux pompiers et pompières.

808-11-2022

LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST PROPOSÉ par Pierre Larivière

IL EST SECONDÉ par Stéphane Beauchemin

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du CA de lever la séance à 18H55.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le président ou le vice-président du conseil d'administration est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Jean-Marie Laplante
Président

Angèle Beauchemin
Directrice-générale et greffière-très.